

**1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale  
FESMAC**

**Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003**

**Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix**

---

## **Internet : risque de manipulation et de désinformation**

### **Expérience du Burundi**

**Par Jean-Marie Vianney Kavumbagu**

- Chargé de l'Information à la Ligue des Droits de l'homme dans la région des Grands Lacs LDGL
- Administrateur du site web [www.ldgl.org](http://www.ldgl.org)

### **Introduction**

Depuis les années 90, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication propulsent l'humanité dans l'univers virtuel de web, de la messagerie électronique et du téléphone mobile, réduisant le monde, autrefois infini, à un petit village planétaire où l'image, le son et le texte rapprochent quotidiennement les peuples à travers de petits écrans d'ordinateurs.

Dans ce renouveau technologique, le Burundi a pris le train en marche avec le concours des entreprises Telecel et Cbinet qui ont respectivement introduit pour la première fois la téléphonie mobile au début de la décennie 90 et internet à la fin. D'autres sociétés naissent progressivement dans les deux secteurs.

D'emblée, le secteur médiatique burundais allait lever un certain nombre de défis liés à la communication à distance, à l'imprimerie et à la diffusion. En même temps, les nouvelles opportunités offertes comportaient des risques de désinformation et de manipulation d'autant plus que le Burundi était en pleine crise politico-ethnique et sécuritaire. Dans ce genre de contexte difficile, le risque de désinformation reste toujours accru par l'absence d'instruments juridiques régissant Internet au Burundi comme dans le monde si bien que les médias électroniques, basés à l'extérieur notamment, échappent entièrement au contrôle technique et juridique et par voie de conséquence aux sanctions prévues par la loi.

La présente communication se limitera à l'Internet tout en retenant que la téléphonie mobile demeure aussi l'un des piliers de la révolution technologique dans la recherche et la diffusion rapide de l'information.

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

### I Internet et l'information au Burundi

Internet se définit comme un réseau qui permet l'interconnexion, à l'échelle mondiale, de très nombreux réseaux d'ordinateurs. Il est communément appelé « Toile » ou « Réseaux des réseaux ». Ces réseaux d'ordinateurs stockent des milliers de fichiers véhiculant des informations diverses à travers le monde. Marlène Girodon présente ces informations comme étant un « *enchaînement de connaissances* » ou « *l'ensemble des connaissances humaines, rassemblées en système, à des fins de transmission et diffusion la plus large possible* »<sup>1</sup>

#### *A Evolution interne*

Le public burundais a eu accès à la technologie Internet pour la première fois en 1997 avec le concours du Centre Burundais d'Internet (Cbinet) premier Fournisseur d'Accès Internet (FAI)<sup>2</sup> dans le pays. Dès lors, Internet connut un essor spectaculaire au Burundi de par la facilité qu'il offre dans la diffusion de l'information aussi bien à travers la messagerie électronique que le web.<sup>3</sup>

Concernant la messagerie électronique, les premiers organes d'information qui ont saisi la balle au bon dès 1977 sont les agences de presse Azania et Net Press qui, initialement, diffusaient leurs dépêches par le fax. Les autres agences de presse suivront le mouvement tel que ABP-Infos, le Patriote au quotidien, Burundinet, Aginfos, Zoom Net etc.

Par contre, les media ne se sont pas dotés rapidement des sites web pour des raisons de coûts relativement élevés d'investissement humain et matériel par rapport à leurs moyens limités.<sup>4</sup> Les media qui exploitent le World Wide Web ont des budgets suffisants comme les organes d'information de l'Etat notamment l'ABP (Agence Burundaise de Presse) ([www.abp.info.bi](http://www.abp.info.bi)), la RTNB (Radio Télévision Nationale du Burundi) [www.burundi-quotidien.com](http://www.burundi-quotidien.com), tandis que les organes de presse privée n'en disposent pas de façon générale, à l'exception de **Radio Isanganiro** ([www.ijambo.net](http://www.ijambo.net)) **Studio Tubane** ([www.tubane.bi](http://www.tubane.bi)) qui bénéficient des financements extérieurs ainsi que **Umuco.com** et **Net Press** [www.netpress.bi](http://www.netpress.bi) dont les ressources financières proviendraient de leurs services.

---

<sup>1</sup> Marlène Girodon : **Culture écrite et Internet : le renouveau des formes du récit**, mémoire de fin d'Etude, sous la direction de Jean-Paul Ducasse, IEP de Lyon14, avenue Berthelot, 69 365 Lyon cedex 07, Septembre 2001, <http://doc-iep.univ-lyon2.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/MFE2001/giroudonm/these.html>

<sup>2</sup> Ou ISP en Anglais (Internet Service Provider)

<sup>3</sup> D'après Reporters Sans Frontières, le Burundi compte 6000 internautes

<sup>4</sup> Un site web nécessite l'acquisition d'un ordinateur moderne pouvant héberger un certain nombre de logiciels appropriés pour le traitement du texte, d'images, video ou son etc et pouvant stocker facilement beaucoup de fichiers. De plus, il faut un (ou plusieurs) administrateur web qui renouvelle régulièrement les fichiers et qui, dans la mesure du possible participe à la rédaction...

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

En dehors des organes de presse proprement dits, le répertoire des sites web s'étend à certaines sociétés commerciales, associations sans but lucratif, partis politiques ou mouvements armés.<sup>5</sup>

### *B Evolution externe*

En tant qu'autoroute mondiale de l'information, Internet a permis à la diaspora burundaise et à tous ceux qui s'intéressent à la vie socio-politique et économique du Burundi de développer, à partir de l'extérieur du pays, des réseaux de communication par messagerie électronique et par le web en vue d'influer sur le cours des événements politiques ou d'échanger sur l'actualité. Les listes électroniques de discussion sont généralement privées et l'admission est conditionnée par une demande d'inscription et parfois un parrainage d'un membre reconnu du groupe. Des sites web ont proliféré également à partir de 1997. L'on peut citer notamment le site web de **Burundi Bureau** dirigé et financé par une allemande Brigitte Erler et dont les animateurs étaient essentiellement des Burundais<sup>6</sup>; **Abarundi** Abarundi.org, **ARIB** (Association de Réflexion et d'Informations sur le Burundi) [www.arib.info](http://www.arib.info); **Burundi-Réalités** [www.burundirealite.org](http://www.burundirealite.org), **AGnews** burundi-sites.com, **Kirimba**<sup>7</sup> ([www.kirimba.org](http://www.kirimba.org)) etc.

Le web burundais est également enrichi par des informations véhiculées à travers des sites internationaux des agences comme **AFP** [www.afp.com](http://www.afp.com), **Reuters** [www.reuters.com](http://www.reuters.com), **Associated Press** [www.associatedpress.fr](http://www.associatedpress.fr), **Panapress** (<http://www.panapress.com>) et des sites à vocation régionale le site d'Office de Coordination des Affaires Humanitaires **IRIN** (Integrated Regional Information Network) [www.irinnews.org](http://www.irinnews.org) le **Réseau Documentaire International des Grands Lacs** [www.grandslacs.net](http://www.grandslacs.net); Fondation Hironnelle [www.hironnelle.org](http://www.hironnelle.org), la **LDGL** (Ligue des Droits de la personne dans la région des Grands Lacs) [www.ldgl.org](http://www.ldgl.org) etc.

Grâce aux liens hypertextes reliant les sites web thématiques sur le Burundi entre eux; aux moteurs de recherche qui indexent et archivent régulièrement des données et des documents sur le web et au courrier électronique largement vulgarisé par des services gratuits sur certains

---

<sup>5</sup> C'est notamment le cas de Inter Bank Burundi ([www.interbankbdi.com](http://www.interbankbdi.com)), CBINET ([www.cbinf.com](http://www.cbinf.com)), des associations locales comme la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme Iteka ([www.ligue-iteka.bi](http://www.ligue-iteka.bi)), l'Association Nationale de Soutien de Séropositifs et de Sidéens (ANSS) ([www.anss.bi](http://www.anss.bi)), l'Association SWAA Burundi, ([www.swaaburundi.org](http://www.swaaburundi.org)), le parti FRODEBU ([www.frodebu.bi](http://www.frodebu.bi)) Uprona Manwangari ([www.partiuprona.org](http://www.partiuprona.org)), Uprona Mukasi ([www.uprona.org](http://www.uprona.org)), CNDD-FDD ([www.cnddfdd.com](http://www.cnddfdd.com)) etc

<sup>6</sup> Ce site web avait une grande audience auprès de la communauté burundaise et internationale. Mais il a décidé d'arrêter ses activités à la veille du Gouvernement de transition en novembre 2001, probablement parce que son principal animateur Albert Mbonerane allait entrer au Gouvernement sous la casquette du CNDD-FDD de Léonard Nyangoma

<sup>7</sup> Il est à signaler que Kirimba a récemment installé son bureau à Bujumbura

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

sites web spécialisés, l'information relative au Burundi sur internet est devenue abondante si bien que l'on pourrait parler de surcharge de l'information.. Cependant, cette évolution fort appréciable en matière de disponibilité de l'information pose le problème fondamental de crédibilité de l'information puisée sur Internet.

### II Le risque de manipulation et de désinformation

La désinformation se définit comme l'utilisation des techniques de l'information des masses pour induire en erreur, cacher ou travestir les faits tandis que manipuler consiste à exercer une domination, politique par exemple, sur un groupe ou un individu d'où l'on peut dire que quelqu'un s'est laissé manipuler.<sup>8</sup>

Ce phénomène existait bien longtemps dans les media avant l'avènement d'Internet et souvent dans des contextes de guerre et de crises socio-politiques. Mais, la possibilité de diffuser l'information à travers les pays et les continents était limitée à des media occidentaux qui disposaient des moyens matériels, humains et financiers importants.

Avec le web et la messagerie électronique, un nouvel ordre mondial de l'information s'est imposé par l'accès facile à la diffusion et à la réception de l'information avec des moyens fort limités d'où augmentation du risque de désinformation et de manipulation.

Pour le cas du Burundi, le contexte socio-politique, le relais volontaire ou automatique des pages web et des e-mail et le vide juridique en matière de législation sur Internet a contribué à la désinformation et à la manipulation.

#### *A Contexte socio-politique politique*

Le public burundais a accédé à Internet en 1997, soit trois ans seulement après le déclenchement de la guerre civile occasionnée par la tentative du putsch du 21 octobre 2003. En juin 1998, des négociations entre protagonistes dans le conflit venaient d'être amorcés à Arusha en Tanzanie mais la guerre s'intensifiaient en même temps. Dans ce contexte, les sites web d'information et d'opinion sont les plus vulnérables à la désinformation et à la manipulation suivant leurs lignes éditoriales ou des thèmes sensibles qu'ils abordent. A titre d'illustration, l'on pourrait retenir les thèmes suivants :

- Les opérations militaires : la description et bilan des opérations militaires diffèrent suivant que les rédactions interrogent des sources proches du gouvernement ou de la rébellion. C'est ainsi par exemple que les informations fournies par le site web proches du CNDD-FDD ou du PALIPEHUTU-FNL comme les sites web Burundi Bureau , CNDD-FDD étaient chaque fois contredites des sites qui interrogeaient les sources de l'armée burundaise ou gouvernementales tels que ABP-Infos ou Net Press.

---

<sup>8</sup> Dictionnaire

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

Or, la désinformation reste une arme incontournable dans la stratégie militaire même dans les pays développés, le public pouvait être abusé par des informations provenant des belligérants.

- Les atteintes aux violations des droits de l'homme : Le gouvernement a parfois démenti des informations diffusées par les media ou des organisations impliquées dans la défense des droits humains. C'est ainsi par exemple que les informations diffusées par l'Agence missionnaire Misna, Human Rights Watch, Amnesty International, Ligue Iteka etc. sur l'implication des agents de l'Etat dans la violation des droits sont contredites par le Gouvernement ou l'Armée. Des fois, les pouvoirs publics mettent sur pied des commissions d'enquête pour vérifier les faits. Le problème réside dans le fait que ces informations sensibles reposent sur des témoignages qui nécessitent un effort de confrontation avec d'autres sources pour vérification.

Avec les facilités qu'offrent les TIC, la tendance des media ou des organisations des droits humains à exploiter le témoignage d'un correspondant en ligne sur le téléphone mobile ou la messagerie électronique basé à des centaines ou à des milliers de kilomètres s'accroît d'où le risque de désinformation lorsque le recueil des faits n'a pas respecté les règles et rigueur de vérification.

- L'histoire récente : événements sanglants de 1965, de 1972 et de 1993 : la plupart des sites web d'information et d'opinion développent des analyses sur l'histoire récente du pays en mettant l'accent sur les trois événements sanglants mentionnés. Les articles divergent selon que tel auteur d'article ou tel autre veut accréditer un génocide des Hutu ou des Tutsi et certains faits sont travestis ou escamotés. Généralement, ces analyses manquent de méthodologie dans le recueil et la description des faits et par conséquent la chronologie des événements reste souvent lacunaire.
- La ligne éditoriale des partis politiques et les mouvements armés : Quelques partis politiques et mouvements armés ont des sites web qui reflètent leur vision des réalités du pays. Les risques de manipulation sont importants parce que chaque parti se cramponne sur ses positions parfois subjectives. Pour certains partis politiques, la confusion est même entretenue sur le web. C'est ainsi que les deux ailes rivales de l'UPRONA ont chacune un site web du parti qu'elles considèrent comme indivisible, avec des noms de domaines proches ([www.uprona.org](http://www.uprona.org)) et ([www.partiuprona.org](http://www.partiuprona.org)).

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

## *B Relais volontaire ou automatique de l'information sur le net*

- **Le relais volontaire**

### Messagerie électronique

Les logiciels de messagerie électronique sont munis de dispositifs permettant de retransmettre un message à un individu ou à des centaines d'individus suivant la taille du carnet d'adresses. Ceux qui relaient ces informations se soucient rarement de leur fiabilité et ajoutent parfois des commentaires propres à eux. Ainsi par exemples, les images prises de cadavres prises lors de l'attaque du PALIPEHUTU en mairie de Bujumbura au cours du mois de juillet ont été largement diffusées sur des adresses électroniques et ont nourri un débat houleux sur certains site web de la diaspora burundaise. Aussi, les dépêches des agences de presse comme Net Press, ABP-Infos, Burdinet etc. sont régulièrement redistribués à l'insu même des responsables de ces rédactions.

### Les Liens Hyper texte

Le lien hypertexte est le principe de base de fonctionnement des sites web car il permet de lier une page à une autre page web du même site ; à une page d'un autre site web ou à une adresse électronique. Les site web burundais comme ARIB, ABARUNDI, NET PRES , AG NEWS, CBINET, etc. ont des liens hypertextes qui redirigent les visiteurs sur d'autres sites web burundais augmentant ainsi le trafic sur ces derniers. Le risque d'accentuer la désinformation est ainsi accru en cas d'informations erronées véhiculées par l'un ou l'autre site web.<sup>9</sup>

### Les sites web documentaires

Le Réseau Documentaire International des Grands Lacs se spécialise dans le recueil et l'archivage des documents écrits sur la région des grands lacs. Il s'oriente vers une structure gérée conjointement avec les universités des Grands lac. Les bureaux de traitement documentaires se trouvent à Bujumbura, Kigali et Dar-Es-Salam. Le réseau n'a aucune responsabilité sur le contenu des documents

---

<sup>9</sup> En juillet 2003, le directeur de Net Press a été arrêté pendant une semaine par la Documentation nationale (Police présidentielle) qui lui demandait de supprimer sur le site web de Net Press un lien dirigeant les visiteurs sur un site web basé au Danemark jugé injurieux vis-à-vis des hautes autorités de la république.

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

recueillis l'un de ses objectifs est de les rendre disponibles pour des besoins de la documentation.

D'autres sites web relaient partiellement des documents extérieurs à leurs rédactions comme ARIB, Umuco.com, Abarundi, Netpress<sup>10</sup> etc.

Les forums de discussion et sondage d'opinion :

Certains sites accordent aux internautes la possibilité d'échanger sur des thèmes parfois sensibles comme les élections, les crises socio-politiques etc. Le débat évolue parfois à la passion et aux insultes indépendamment de la rédaction du site web. Par exemple, les sites web **Umuco.com** et **Abarundi.org** ont fait l'expérience tout en signalant que le contenu de ce débat n'engage que les auteurs. Il en est de même pour le sondage d'opinion. Le site **Abarundi.org** a organisé un sondage en mettant en lice les différents partis politiques agréés et mouvements armés. Les internautes devaient élire un candidat si des élections étaient organisées. Le problème posé est celui de reconstituer un échantillonnage réellement représentatif des électeurs burundais sur un site web avec le risque que le résultat du sondage soit une pure désinformation car les électeurs burundais ayant accès au web étant en nombre extrêmement limité, le nombre de ceux qui participent au sondage est encore plus restreint.

Les moteurs de recherche

Les moteurs et les métamoteurs<sup>11</sup> de recherche indexent régulièrement des documents véhiculés par le web. Cependant, les propriétaires des sites web peuvent référencer ces derniers sur des plusieurs moteurs de recherche soit manuellement, c'est-à-dire en sollicitant les différents moteurs de recherche soit par le biais des référenciers professionnels attirés moyennant une contribution financière.

## *C Le vide juridique en matière de législation Internet*

La désinformation ou la manipulation sur internet est favorisé par un vide juridique en matière de législation de l'internet car du point de vue pénal, le vide juridique se confond avec la simple liberté car en Droit pénal tout ce qui n'est pas explicitement prohibé par la loi est permis. Dans son article intitulé « Fourniture d'accès à l'Internet et responsabilité pénale »,

---

<sup>10</sup> Le site Net Press « Rugamba » avait une rubrique « Agora » sur lequel il relayait des documents critiques produits par des partis politiques et mouvements associatifs ou armés. En septembre 2002, l'agence a cessé toute publication sur le site web suite à la menace du Conseil National de la Communication (CNC) qui interdisait « tout hébergement par les sites web des médias burundais reconnus par la loi burundaise, de documents sources et autres communiqués d'organisations politiques faisant de la propagande de la haine et de la violence » tout en précisant que « cette interdiction s'applique dans le cas présent au site dit " Rugamba " de " Net Press ", qui est une agence agréée »

<sup>11</sup> Les métamoteurs de recherche interrogent simultanément plusieurs moteurs de recherche lorsqu'ils reçoivent une requête.

# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

Sébastien Canevet, Maître de Conférences à l'Université de Poitiers<sup>12</sup> fait remarquer que *« lorsque des informations qui circulent sur l'Internet se révèlent illicites au regard de la loi française, il est souvent bien difficile, sinon tout à fait impossible, de retrouver et de punir leurs auteurs »*.

Et comme les acteurs sur Internet produisent des effets qui traversent les frontières des Etats par le web et la messagerie électronique, il se pose davantage le problème de responsabilité en matière pénale et ce vide juridique encourage la production éventuelle des documents à caractère « subversif »<sup>13</sup> car les auteurs sont difficilement poursuivis par le droit international. Sébastien Canevet considère que *« Le droit international, qu'il soit pénal ou qu'il ne le soit pas, est traditionnellement d'une application plutôt rare, en raison de la matière à laquelle il s'applique »*.

Les magistrats burundais ont déjà été à l'épreuve : le 21 décembre 2001, le Procureur Général de la République prit la décision d'arrêter le Directeur de Net Press l'accusant d'avoir produit une dépêche injurieuse à son égard diffusée par une Agence électronique dénommée "Le Témoin" et il ne cessait de justifier l'arrestation en affirmant dans les media qu'il dispose des preuves qu'il n'a pas pu montrer par la suite. Ladite « agence » ne tardera pas à produire une autre dépêche disculpant le représentant légal de Net Press. Reporters Sans Frontières<sup>14</sup> ainsi que d'autres associations de la société civile burundaise protestèrent énergiquement contre l'arrestation.

Le Conseil National de la Communication a été également confronté à des documents, sans les préciser, véhiculant la propagande et la haine ethnique sur le web. Le 26 août 2002, il a pris la décision d'interdire *« tout hébergement par les sites web des médias burundais reconnus par la loi burundaise, de documents sources et autres communiqués d'organisations politiques faisant de la propagande de la haine et de la violence »*. Cependant, il dégageait le constat que son action restait inefficace : *« l'effet de telles sanctions reste toujours limité aussi longtemps qu'il n'y a pas de mesures tendant à empêcher la production et la distribution de ces écrits à la source »* et recommandait *« aux autorités habilitées de prendre toutes les dispositions nécessaires pour combattre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, les auteurs et animateurs de toute publication faisant des appels à la haine et l'apologie de la violence »*

---

<sup>12</sup> Voir le site web <http://www.canevet.com/doctrine/resp-fai.html>

<sup>13</sup> Ce terme est à considérer avec précaution car il est parfois utilisé abusivement par des pouvoirs dictatoriaux ou totalitaires pour museler la presse ou les partis politiques d'opposition. On utilise souvent le terme « atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat » pour qualifier un écrit critique vis-à-vis du pouvoir.

<sup>14</sup> Reporters Sans Frontières en fit le commentaire suivant : *« Le 21 décembre 2001, Jean-Claude Kavumbagu, directeur de l'agence de presse privée Net Press, est arrêté et conduit dans les locaux de la police judiciaire de Bujumbura. Quelques jours plus tard, on le transfère à la prison de la capitale. On lui reproche d'avoir insulté le procureur dans une dépêche de l'agence de presse électronique Le Témoin. Or, Jean-Claude Kavumbagu ne travaille pas pour ce média. Le Témoin est une agence clandestine qui diffuse des informations par courrier électronique, dont les responsables gardent l'anonymat. Le journaliste est libéré le 28 décembre sur ordre du procureur. Jean-Claude Kavumbagu affirme que sa détention était "illégal et irrégulière". [http://www.rsf.fr/article.php?id\\_article=1275](http://www.rsf.fr/article.php?id_article=1275) »*



# 1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC

Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003

## Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix

---

Face à l'impossibilité de poursuivre les auteurs présumés d'infractions sur le web, la justice répressive a tendance à frapper le Fournisseur d'Accès Internet hébergeant le site web incriminé qui reste « *le maillon le plus et identifiable du réseau* »<sup>15</sup>

Au Burundi, le Fournisseur d'Accès Cbinet, hébergeant le site web de Net Press, a été sommé par le Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement de fermer le site web de l'Agence Net Press qu'il venait de suspendre pour une durée indéterminée en janvier 2002. Le site web a disparu du web le même jour. Par contre, en juillet 2003, le responsable de Net Press fut dans les cachots de la Documentation nationale parce qu'on lui accusait d'avoir un lien hypertexte qui redirige le visiteur sur un site web offensant les hautes autorités gouvernementales. Mais, aussitôt le lien supprimé, le site web continuait à afficher le même contenu tout en se moquant de l'acte vain posé par la police présidentielle : le Fournisseur d'Accès étant au Danemark, l'animateur du site web était persuadé qu'il était, à l'abri des poursuites judiciaires burundaises. La même assurance se manifestait chez les animateurs du site web Burundi Bureau en Allemagne qui ne cessaient de s'attaquer de front au gouvernement du Burundi à l'abri des tracasseries ou poursuites judiciaires.

Ces quelques illustrations montrent à quel point Internet peut favoriser la désinformation de par la possibilité qu'il offre de recueillir et de diffuser rapidement l'information à travers les pays et les continents à l'abri de toute contrainte judiciaire, morale ou déontologique en ce qui concerne les sources anonymes.

### Conclusion

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication ont détruit les barrières qui entravaient la libre circulation de l'information comme la censure et le coût onéreux du journal. Internet est devenu le symbole de la liberté qui caractérise la société de l'information du XXI<sup>ème</sup> siècle malgré le risque accru de désinformation et de manipulation.

Cependant, des stratégies s'imposent pour pallier les effets de la désinformation et de manipulation : le public internaute doit être initié à la critique et au discernement dans le choix de l'information. Des émissions radiodiffusées et audiovisuelles en rapport avec la recherche sur internet pourraient soustraire les consommateurs de l'information aux risques de manipulation.

Quant aux responsables des publications sur internet, les pouvoirs publics ou le Conseil National de la Communication devaient recourir le moins possible, à la sanction ou à la censure en cas d'erreur professionnelle ou déontologique. Par ailleurs, l'expérience prouve que le blâme et les sanctions ont une portée limitée pour les rédactions basées à l'étranger. Un effort particulier devait être orienté prioritairement dans l'encadrement et la formation des responsables des rédactions des sites web et des media électroniques basés au Burundi et à l'étranger.

---

<sup>15</sup> Sébastien Canevet, Op cit

# **1<sup>er</sup> Festival des Media d'Afrique Centrale FESMAC**

**Bujumbura, du 3 au 5 mai 2003**

## **Les Technologies de l'Informations et de la Communication au service de la paix**

---

Ainsi, les associations de défense des journalistes comme la Maison de la Presse, l'Association Burundaise des Journalistes (ABJ) et les organisations Internationales impliquées dans la promotion et la défense des droits des journalistes sont interpellées pour rechercher les voies et moyens d'organiser des cadres de rencontre, de formation et d'échanges des principaux responsables de publications sur internet du Burundi et de la diaspora, en vue de promouvoir, sur Internet, un journalisme professionnel et acquis à la cause de la paix.